

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 08 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 018.2025 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Ludovic BRASSEUR, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation

Absents excusés : Stéphanie BLANCHON GRENOT qui donne pouvoir à Elfi BARBARIN, David CHECHILLOT, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Martine BARBIER

01 avril 2025

Date de l'affichage

Secrétaire de séance : Elfi BARBARIN

11 avril 2025

Délégation au Maire du droit d'ester en justice

Vu la contestation de La SCI des blés pour le règlement de la taxe d'aménagement concernant son permis de construire rue de la forêt et la demande d'annulation du premier acompte versé.

Monsieur le maire sollicite la délégation des élus pour le droit d'ester en justice afin de confier le dossier à Maître Dravigny. Il précise qu'une partie des frais de justice sera prise en charge par l'assurance déduction faite de la franchise.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, délègue au Maire le droit d'ester en justice.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

*Le secrétaire,
Elfi BARBARIN*

*Le Maire,
Hervé GUIBELIN*



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

Berger
Levrault

ID : 039-213903081-20250409-2025_D018-DE

